

Le Groupe coopératif agricole [INVIVO](#) / **T** : 01.40.66.22.22 (siège à Paris) a signé, le 21 novembre à Montpellier, une convention de soutien avec [CREALIA](#) / **T** : 04.67.17.11.70 (siège à Montpellier), le fonds spécialisé dans l'accompagnement des porteurs de projets innovants. Cette contribution s'élève à 30 000 €. "Avec ce partenariat local, INVIVO ajoute une pierre supplémentaire à sa démarche globale fédérant les parties prenantes pour répondre au défi de nourrir 9 milliards d'être humains en 2050", indique le groupe coopératif. www.invivo-group.com